

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

\*

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :

33

Nombre de votants :

33

Date de convocation :  
3 février 2022

Date d'affichage :  
17 février 2022

L'AN deux mille vingt-deux, le 10 février le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 3 février, s'est réuni en session ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Dumoulin, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, BRAULT, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, DUTRIAUX, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LARRAUFIE, Mmes LAURENT, LYON, MACHANEK, MOURNIAC-GILORMINI, NIORT, PIRES-BEAUNE, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mme ROUSSEL, M. SEMANA, Mmes STORKSEN, TOVAR, VAUGIEN, VEYLAND, M. VERMOREL.

**ABSENTS :**

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée  
*a donné pouvoir à Didier LARRAUFIE*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : Jean-Louis RAYNAUD**

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 FEVRIER 2022**

**QUESTION N° 7**

**OBJET : Politique foncière de la Commune : bilan annuel 2021 des acquisitions et cessions immobilières**

**RAPPORTEUR : Anne VEYLAND**

**Question étudiée par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 25 janvier 2022 et par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 27 janvier 2022.**

Conformément aux dispositions de l'article L2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la Collectivité a obligation de présenter annuellement, à l'occasion du compte administratif, le bilan de sa politique foncière.

Ce bilan concerne l'ensemble des opérations immobilières réalisées sur le territoire communal durant l'année 2021, que ces opérations aient été réalisées par la collectivité elle-même ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention conclue avec la collectivité.

Le montant des cessions réalisées par la Commune en 2021 s'élève à 306 260 €.

Le montant des acquisitions réalisées par la Commune en 2021 est de 566 096 €.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

- prendre acte du bilan de la politique foncière de la Commune sur l'année 2021.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE**

**RIOM, le 10 février 2022**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**